

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3063

3 décembre 2013

SOMMAIRE

A.E.M.C. S.à r.l.	146989	Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l.	146983
Apentis S.à r.l.	146979	Opportunity Fund III Property XX S.à r.l.	146984
Axa Alternative Participations III, SICAV- FIS	147017	OREF Real Estate G.m.b.H.	146983
AXA Alternative Participations IV, SICAV- FIS	147023	Palazzo Due Funding	146987
B&P Group	147018	Paragon Management S.à r.l.	146985
Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l.	147015	Paumarver HOLDING s.a.	146978
Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l.	147005	Pegasus Luxembourg S.à r.l.	146985
Farton Holdings S.A.	147024	Pervinage S.à r.l.	146984
Financière de Lorraine S.A.	146981	PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l.	146985
Financière Ronda S.A.	146981	Petrona Tower S.A.	146978
Financière Wolf S.A.	146981	Pinder Holding S.A.	146987
G + P Integra Consulting S.A.	146979	Politana S.à r.l.	146983
Happy Mex S.A.	147024	Praetor Advisory Company	146988
Haute Horlogerie Benelux S.A.	146980	Pragma Consult S.A.	146983
Highinvest S.A.	146978	Private II Wealth Management	146988
Inside Beauty s.à r.l.	146981	Project Del Holding S.à r.l.	146988
JPS Invest s.à r.l.	146980	Romulus Invest	146986
La Tabathèque S.à r.l.	146988	RPM S.à r.l.	146982
Le Palais Holding S.à r.l.	147024	Saint Albert	146982
Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l.	146980	Saint-James Investissement 2 S.à r.l.	146981
Matrix La Gaude S.A.	146980	S.C.I. Megalu S.A.	146982
New Med s.à r.l.	146987	Société des Cadres EIS S.A.	147008
Nouvelle Carrosserie Schintgen S.à r.l. ..	146988	Solfia	146982
NRP Consulting S.A.	146984	Square Holdings S.à r.l.	146986
OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l.	146985	Starman (Bermuda) S.à r.l.	146986
Ogepar S.A.	146983	Stena Pension Services S.à r.l.	146986
Ogepar S.A.	146984	St Gervais Investments S.A.	146979
Olmsted Park S.A.	146984	STI Infrastructure Holding S.à r.l.	146991
Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l.	146987	Style 2007 S.A.	146986
Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	146985	S.V.M. S.à r.l.	146982
Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l.	146987	TS Kemble S.à r.l.	147013
		Uros S.à r.l.	147011
		VCG Financing S.à r.l.	146980

Paumarver HOLDING s.a., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 9.507.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2013 que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- Monsieur Jean-Claude SCHAEFFER, Retraité, demeurant au 40, rue des Anémones L-1129 Luxembourg.
- Madame Maria DENNEWALD, Avocate, demeurant au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.
- Madame Mireille GEHLEN, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant au 2, rue du Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange.

Monsieur François WINANDY, ne sollicitant pas être réélu en qualité de Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux comptes et ceci pour une durée de six ans, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013150025/21.

(130183352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Petrona Tower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 114.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PETRONA TOWER S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2013150064/11.

(130183553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Highinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.143.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 octobre 2013:

- Cristina Fileno ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 14 août 2013.
- Robert Quinn ayant pour adresse professionnelle 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 14 août 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, à savoir:

Administrateurs

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Atilio Martin Palmeiro, 1975 José Bonifacio, 1406 Buenos Aires, Argentine

Commissaire aux Comptes

IB Management Services S.A. 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013149805/22.

(130183360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

St Gervais Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} octobre 2013

1- Le mandat des administrateurs est renouvelé pour une durée d'une année.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2014.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH est désormais sise à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jim PENNING est désormais sise à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

2- La société à responsabilité limitée CG COM S.à.r.l. établie et ayant son siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 170.203, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur René MORIS, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013150130/24.

(130182936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

G + P Integra Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 99.414.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2013

Par Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2013, l'Actionnaire Unique de la société a pris les décisions suivantes:

1. Madame Ginette CANNELS, Madame Ginette FROSIO et Monsieur Jürgen GRIESBACH sont révoqués de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat;

2. Monsieur Robert REICHERTS, avocat, né le 3 Décembre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue est nommé aux fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée; et

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 Octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013149482/17.

(130182196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Apentis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 10, rue Charles Bernhoeft.
R.C.S. Luxembourg B 157.115.

L'adresse du gérant technique Monsieur Audric DEBAISIEUX est confirmé à 10, rue Charles Bernhoeft, L-1240 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013150322/13.

(130184324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Matrix German Portfolio No. 1 Frankfurt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.358.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Matrix German Portfolio No1 Frankfurt S.à r.l.

Référence de publication: 2013149938/12.

(130183699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Matrix La Gaude S.A.

Référence de publication: 2013149942/12.

(130183692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

VCG Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VCG Financing S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013150223/11.

(130183056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

JPS Invest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 130.257.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013151195/10.

(130185358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Haute Horlogerie Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.159.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151823/9.

(130185943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière Wolf S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 108.580.

Les comptes annuels du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151778/11.

(130186026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière de Lorraine S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151770/10.

(130185562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Financière Ronda S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 19.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013151772/10.

(130186114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Inside Beauty s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 4, rue Pierre Grégoire.

R.C.S. Luxembourg B 133.941.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151865/9.

(130185784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Saint-James Investissement 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.722.

EXTRAIT

En date du 24 octobre 2013, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Laurent Baucou en tant que gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2013 a été acceptée.
2. La nomination de M. Roberto Seddio, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant avec effet au 31 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013152124/14.

(130185892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Saint Albert, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.229.

I. Madame Martine STIEVEN, employée privée demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Administrateur de la Société, a démissionné de son mandat avec un effet immédiat.

II Monsieur Christian MOGNOL, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Administrateur de la Société, a démissionné de son mandat avec un effet immédiat.

III. Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, Administrateur de la Société a démissionné de son mandat avec un effet immédiat.

IV. La société FIN-Contrôle S.A., dont le siège social est sis 12, Rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Commissaire aux comptes de la Société, a démissionné de son mandat avec un effet immédiat.

Le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152123/16.

(130186329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

S.V.M. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 42.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152122/9.

(130185493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

S.C.I. Megalu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152121/10.

(130185642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

RPM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152120/9.

(130186207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Solfia, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7A, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 161.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152127/10.

(130186027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Politana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.315,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 151.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLITANA S.A.R.L.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013152070/11.

(130185990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pragma Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.369.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152072/10.

(130186326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

OREF Real Estate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.516.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152033/9.

(130185986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.388.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152021/9.

(130186300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Ogepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 23 octobre 2013

La société à responsabilité limitée Audit Conseil Services Sarl, R.C.S. Luxembourg B142685, ayant son siège à L-8011 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 283, route d'Arlon, a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé en charge de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2013 et des comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour OGEPAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152030/15.

(130185431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Ogepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.628.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OGEPAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013152029/12.

(130185417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.381.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152020/9.

(130186299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Olmsted Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 148.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2013152012/10.

(130185492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

NRP Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 145.656.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152009/10.

(130186038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pervinage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.755.

EXTRAIT

La résolution suivante a été prise avec effet au 1^{er} juillet 2013:

- Changement du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152039/13.

(130185939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

PetroChina Energy Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 149.286.

EXTRAIT

La résolution suivante a été prise avec effet au 1^{er} juillet 2013:

- Changement du siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152040/13.

(130185938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.371.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152015/9.

(130186294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

OCM Luxembourg Seraphina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 170.235.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152027/11.

(130185745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Paragon Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.036.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 août 2013.

Référence de publication: 2013152036/11.

(130185499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pegasus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.306.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013152037/10.

(130185734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Square Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 6.664.300,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 115.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013152131/10.

(130185559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Starman (Bermuda) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 167.100.

Les comptes annuels pour la période du 16 février 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152132/11.

(130185529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Stena Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 166.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152135/9.

(130185566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Romulus Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 84.762.

Les comptes annuels du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des
sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013152118/11.

(130186032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Style 2007 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.744.

Extrait de résolutions prises par l'associé unique le 30 août 2013

L'associé unique renouvelle Monsieur Jean-Luc JOURDAN aux fonctions d'administrateur unique jusqu'à l'issue de
l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

L'associé unique renouvelle la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. aux fonctions de commissaire aux
comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152177/13.

(130186089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.384.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152014/9.

(130186293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Palazzo Due Funding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.189.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013152035/12.

(130186198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Pinder Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 112.345.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 30 octobre 2013

Les actionnaires de la Société ont décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Anders Lönnqvist et Monsieur Mikael Westin en tant qu'administrateurs A de la Société avec effet immédiat,

- de renouveler le mandat de Madame Chantal Mathu en tant qu'administrateur B de la Société,

- de renouveler le mandat de FIN-CONTRÔLE S.A. en tant que commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152043/15.

(130185591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Opportunity Fund III Property XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.373.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152019/9.

(130186298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

New Med s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, Um Holtz.
R.C.S. Luxembourg B 103.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152005/9.

(130186208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Praetor Advisory Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 99.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152044/10.

(130185736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Private II Wealth Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 169.430.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2013.

Pour: PRIVATE II WEALTH MANAGEMENT

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013152045/15.

(130186341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Project Del Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.990.

Monsieur Pierre METZLER, avec adresse professionnelle au 69 Boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg, à démissionné de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 19 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152046/11.

(130185541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Nouvelle Carrosserie Schintgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 3, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 108.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013152008/9.

(130186228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

La Tabathèque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 114.149.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151918/9.

(130185718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

A.E.M.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9638 Luxembourg, 19, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 180.957.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Isabelle LAPRAILLE, enseignante, demeurant à B-6687 Bertogne, 356b, Compogne.

Laquelle comparante est ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 25 septembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'administration d'entreprises;
- les conseils en informatique;
- l'organisation et la coordination de réunions et d'événements.

La société peut agir en tant qu'intermédiaire sur base de commissions;

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.**Art. 4.** La société prend la dénomination de A.E.M.C. S.à r.l..**Art. 5.** Le siège social est établi à Pommerloch.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Isabelle LAPRAILLE, enseignante, demeurant à B-6687 Bertogne, 356b, Compogne.**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.**Art. 9.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Laurent PARMENTIER, entrepreneur, né à Saint-Vith (Belgique), le 11 novembre 1980, demeurant à B-6673 Cherain, 65, Renglez.

2. - La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3. - L'adresse de la société est fixée à L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne, Boîte 73.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146441/118.

(130179136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

STI Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 180.911.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fifteenth day of October,
Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

EQT Infrastructure II GP B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) organized under the laws of the Netherlands, having its official seat in Amsterdam, the Netherlands, and its office address at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the commercial register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 54468701, acting in its capacity as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, a limited partnership established and existing under the laws of England and Wales having its office address at Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, the Netherlands and registered with the Registrar of Companies for England & Wales under Companies' House number LP014908,

represented by Matthias Pons, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 14 October 2013.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "STI Infrastructure Holding S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the

nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. The Company may subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Connected Companies.

4.4 For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.5. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.5.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.5.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4-5-3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.6. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twenty-four thousand three hundred Euros (EUR 24,300) represented by twenty-four thousand three hundred (24,300) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each fully paid up, divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the "Ordinary Shares");
- (ii) one thousand one hundred eighty (1,180) class A shares (the "Class A Shares");
- (iii) one thousand one hundred eighty (1,180) class B shares (the "Class B Shares");
- (iv) one thousand one hundred eighty (1,180) class C shares (the "Class C Shares");
- (v) one thousand one hundred eighty (1,180) class D shares (the "Class D Shares");
- (vi) one thousand one hundred eighty (1,180) class E shares (the "Class E Shares");
- (vii) one thousand one hundred eighty (1,180) class F shares (the "Class F Shares");
- (viii) one thousand one hundred eighty (1,180) class G shares (the "Class G Shares");
- (ix) one thousand one hundred eighty (1,180) class H shares (the "Class H Shares");
- (x) one thousand one hundred eighty (1,180) class I shares (the "Class I Shares"); and
- (xi) one thousand one hundred eighty (1,180) class J shares (the "Class J Shares").

The shares are in registered form only.

The Class A Shares to Class J Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". The Ordinary Shares and/or the Preference Shares are referred to as the "Shares" and "Share" shall be construed accordingly.

The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and individually a "Shareholder".

In addition, issue premium may be paid to the Company by shareholders upon issue of Preference Shares. Repayment of issue premium is subject to a decision of the general meeting of shareholders.

Each class of Shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each Share is entitled to one (1) vote at any general meeting of Shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es).

In the event that the Company shall proceed to a reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares, a notice setting forth the date of the repurchase and cancellation and the Cancellation Amount shall be given by or on behalf of the Company not less than seven (7) days before the date of the repurchase and cancellation, to the Shareholder(s) at such Shareholder(s) address as the Company shall have received notice thereof, provided however, that neither a failure to give such notice nor any defect therein shall affect the validity of the proceeding for the repurchase and cancellation.

A reduction of share capital through the repurchase of a class of Preference Shares may only be made within the respective Class Periods.

The period for the Class A Shares is the period starting on the date of the incorporation of the Company and ending no later than on 31 December 2013 (the "Class A Period").

The period for the Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on no later than 31 December 2014 (the "Class B Period").

The period for the Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending no later than on 31 December 2015 (the "Class C Period").

The period for the Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending no later than on 31 December 2016 (the "Class D Period").

The period for the Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on no later than 31 December 2017 (the "Class E Period").

The period for the Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on no later than 31 December 2018 (the "Class F Period").

The period for the Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on no later than 31 December 2019 (the "Class G Period").

The period for the Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending no later than on 31 December 2020 (the "Class H Period").

The period for the Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending no later than on 31 December 2021 (the "Class I Period").

The period for the Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending no later than on 31 December 2022 (the "Class J Period").

Where a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the redemption and cancellation of such class(es) of Preference Shares can be made during a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the date after the end of the immediately preceding New Period of another class) and end no later than one year after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class A to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the avoidance of doubt, in the event that a repurchase and cancellation of a class of Preference Shares shall take place prior to the last day of its respective Class Period (or as the case may be, New Period), the following Class Period (or as the case may be, New Period) shall start on the day after the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares and shall continue to end on the day such as initially defined in the Articles above.

Upon the repurchase and cancellation of the entire relevant class(es), the Cancellation Amount will become due and payable by the Company to the Shareholder(s) pro-rata to their holding in such class(es). For the avoidance of doubt the Company may discharge its payment obligation in cash, in kind or by way of set-off.

The Cancellation Amount mentioned in the paragraph above to be retained shall be determined by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers (as both terms defined below) in its reasonable discretion and within the best corporate interest of the Company. For the avoidance of doubt, the Sole Manager or, in case of plurality the Board of Managers can choose at his (its) sole discretion to include or exclude in its determination of the Cancellation Amount the freely distributable reserves attached to the Preference Shares either in part or in totality.

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

- "Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves attached to the Preference Shares and (ii) as the case may be, by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) expressed as a positive, (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting), (iii) any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles and (iv) any Profit Entitlement so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + OD + PE)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = net profits (including carried forward profits).

P = any freely distributable reserves attached to the Preference Shares.

CR = the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

OD = any dividends to which is entitled the holder(s) of the Ordinary Shares pursuant to the Articles.

PE = Profit Entitlement.

The Available Amount must be set out in the Interim Accounts of the respective Class Period and shall be assessed by the Sole Manager or, in case of plurality of managers the Board of Managers of the Company in good faith and with the view to the Company's ability to continue as a going concern.

- "Available Liquidities" shall mean (i) all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding six (6) months), (ii) any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board of Managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and (iii) any assets such as shares, stock or securities of other kind held by the Company.

- "Cancellation Amount" shall mean an amount not exceeding the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) provided that such Cancellation Amount cannot be higher than the Available Liquidities relating to the relevant Class Period (or New Period).

- "Class Period" shall mean each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

- "Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Account Date" shall mean the date no earlier than thirty (30) days but not later than ten (10) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares.

- "Law" shall mean the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

- "Profit Entitlement" shall mean the preferred dividends of the Preference Shares.

6.2. Any amount of share premium paid into the Company on any Preference Shares shall be allocated to a premium account attached to such Preference Shares. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Title III. Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the

"Board of Managers" each member individually, the "Manager"). The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Powers.

9.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

9.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

9.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 10. Delegations.

10.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

10.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 11. Meeting of the board of managers.

11.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

11.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy.

11.4. Written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

11.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

11.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers may be signed (i) by all Managers present or represented at the meeting, or (ii) by any two (2) Managers present or represented at the meeting, or (iii) by the chairman and the secretary if appointed at the meeting of the Board of Managers or (iv) by any person to whom such powers have been delegated by the Board of Managers at such meeting of the Board of Managers.

11.7. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

11.8. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 12. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of General meetings.

13.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

13.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

13.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

13.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

13.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 14. Majorities.

14.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

14.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

14.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 15. Financial year.

15.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

15.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 16. Profits – Reserves.

16.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

16.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

16.3. The dividends declared may be paid in any currency selected by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers and may be paid at such places and times as may be determined by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers. The Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers may make a final determination of the exchange rate applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid in the following order:

16.3.1. the holder(s) of the Ordinary Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15% of the nominal value of the Ordinary Shares;

16.3.2. the holder(s) of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20% of the nominal value of the Class A Shares;

16.3.3. the holder(s) of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25% of the nominal value of the Class B Shares;

16.3.4. the holder(s) of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30% of the nominal value of the Class C Shares;

16.3.5. the holder(s) of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35% of the nominal value of the Class D Shares;

16.3.6. the holder(s) of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40% of the nominal value of the Class E Shares;

16.3.7. the holder(s) of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45% of the nominal value of the Class F Shares;

16.3.8. the holder(s) of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50% of the nominal value of the Class G Shares;

16.3.9. the holder(s) of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55% of the nominal value of the Class H Shares;

16.3.10. the holder(s) of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.60% of the nominal value of the Class I Shares;

16.3.11. the holder(s) of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.65% of the nominal value of the Class J Shares;

16.3.12. the balance shall be allocated to the holder(s) of the Preference Shares pursuant to a decision taken by the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

17.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

EQT Infrastructure II GP B.V., acting as general partner of EQT Infrastructure II Limited Partnership, prenamed,	
- Twelve thousand five hundred Ordinary Shares	12,500 Ordinary Shares
- One thousand one hundred eighty Class A Shares	1,180 Class A Shares
- One thousand one hundred eighty Class B Shares	1,180 Class B Shares
- One thousand one hundred eighty Class C Shares	1,180 Class C Shares
- One thousand one hundred eighty Class D Shares	1,180 Class D Shares
- One thousand one hundred eighty Class E Shares	1,180 Class E Shares
- One thousand one hundred eighty Class F Shares	1,180 Class F Shares
- One thousand one hundred eighty Class G Shares	1,180 Class G Shares
- One thousand one hundred eighty Class H Shares	1,180 Class H Shares
- One thousand one hundred eighty Class I Shares	1,180 Class I Shares
- One thousand one hundred eighty Class J Shares	1,180 Class J Shares
TOTAL: Twenty-four thousand three hundred Shares	24,300 Shares

The twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) evidence of which has been given.

The one thousand one hundred eighty (1,180) Class A Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class B Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class C Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class D Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class E Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class F Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class G Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class H Shares, the one thousand one hundred eighty (1,180) Class I Shares and the one thousand one hundred eighty (1,180) Class J Shares, together with an amount of seventy-eight Euros and fifty Cents (EUR 78.50) to be allocated to a special reserve account necessary for rounding purposes, have been fully paid up for an aggregate amount of eleven thousand eight hundred seventy-eight Euros and fifty Cents (EUR 11,878.50) by a contribution in kind consisting of sixteen thousand one hundred and twelve (16,112) shares with nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, being all (100%) issued shares in STI Infrastructure S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under Luxembourg laws, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 178.149. Evidence of the aforementioned contribution in kind has been given by a declaration of contribution of value dated as of 14 October 2013

provided by STI Infrastructure S.à r.l. also showing the applicable USD/EUR exchange rate of 15 October 2013 being 1.3564 / 1 as established by the European Central Bank.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. The following persons have been appointed as Managers of the Company for an undetermined term:

2.1 Mr. Stefan Holmér, born on 19 March 1961, in Stockholm, Sweden, with professional address at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;

2.2 Mr. Karl Heinz Horrer, born on 19 August 1966 in Munich, Germany, with professional address at 23 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; and

2.3 Mr. Jens Hoellermann, born on 26 July 1971, in Oberhausen, Germany, with professional address at 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quinze octobre,

Pardevant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

EQT Infrastructure II GP B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège officiel à Amsterdam, Pays-Bas, et l'adresse de son bureau à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 54468701 agissant en qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) constituée et existante selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son adresse administrative à Schiphol Boulevard 355, H-Tower, 4th floor, 1118 BJ Schiphol Amsterdam, Pays-Bas et immatriculée auprès du registre des sociétés (Companies' House) sous le numéro LP014908,

représentée par Matthias Pons, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 14 octobre 2013.

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "STI Infrastructure Holding S.à r.l.".

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées"). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également fournir à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

4.3 La Société peut subordonner ses créances en faveur de tierces parties pour les obligations de toutes Sociétés Apparentées.

4.4. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.5. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.5.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.5.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.5.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.6. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre mille trois cent Euros (EUR 24.300) représenté par vingt-quatre mille trois cent (24.300) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR), chacune, entièrement libéré, divisé comme suit:

- (i) douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales ordinaires («Parts Sociales Ordinaires»);
- (ii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie A («Parts Sociales A»);
- (iii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie B («Parts Sociales B»);
- (iv) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie C («Parts Sociales C»);
- (v) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie D («Parts Sociales D»);
- (vi) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie E («Parts Sociales E»);
- (vii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie F («Parts Sociales F»);
- (viii) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie G («Parts Sociales G»);
- (ix) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie H («Parts Sociales H»);

(x) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie I («Parts Sociales I»); et

(xi) mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales de catégorie J («Parts Sociales J».)»

Les Parts Sociales sont nominatives uniquement.

Les Parts Sociales de catégorie A à J sont désignées comme les «Parts Sociales Préférentielles». Les Parts Sociales ordinaires et/ou les Parts Sociales Préférentielles sont désignées comme «Parts Sociales», «Part Sociale» s'interprète en conséquence.

Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés» et individuellement comme un «Associé».

En outre, la prime d'émission peut être versée à la Société par les actionnaires lors de l'émission de Parts Sociales Préférentielles. Le remboursement de la prime d'émission est soumis à une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Chaque catégorie de Parts Sociales aura les mêmes droits, sauf disposition contraire prévue dans les Statuts. Chaque Part Sociale dispose d'un (1) vote dans toutes les Assemblées Générales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution du ou des Associé(s) adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs des catégories de Parts Sociales Préférentielles via le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales composant cette ou ces catégorie(s).

Dans le cas où la Société procède à une réduction du capital social via le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles, une notification établissant la date du rachat et de l'annulation, et le montant de l'annulation doit être donné par ou de la part de la Société pas moins de sept (7) jours avant la date de rachat et d'annulation, à ou aux Associé(s) à l'adresse de ou des Associé(s) fournie préalablement à la Société par ce ou ces derniers. Le défaut de déposer cette notification ou toute irrégularité contenue dans une telle notification n'a pas d'effet sur la validité du processus de rachat et d'annulation.

Une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles ne peut être faite que lors des Périodes de Catégorie respectives.

La période pour les Parts Sociales A est la période débutant le jour de la constitution de la Société et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2013 (la «Période de Catégorie A»).

La période pour les Parts Sociales B est la période débutant le jour après la Période de Catégorie A et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2014 (la «Période de Catégorie B»).

La période pour les Parts Sociales C est la période débutant le jour après la Période de Catégorie B et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2015 (la «Période de Catégorie C»).

La période pour les Parts Sociales D est la période débutant le jour après la Période de Catégorie C et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2016 (la «Période de Catégorie D»).

La période pour les Parts Sociales E est la période débutant le jour après la Période de Catégorie D et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2017 (la «Période de Catégorie E»).

La période pour les Parts Sociales F est la période débutant le jour après la Période de Catégorie E et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2018 (la «Période de Catégorie F»).

La période pour les Parts Sociales G est la période débutant le jour après la Période de Catégorie F et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2019 (la «Période de Catégorie G»).

La période pour les Parts Sociales H est la période débutant le jour après la Période de Catégorie G et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2020 (la «Période de Catégorie H»).

La période pour les Parts Sociales I est la période débutant le jour après la Période de Catégorie H et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2021 (la «Période de Catégorie I»).

La période pour les Parts Sociales J est la période débutant le jour après la Période de Catégorie I et se terminant au plus tard le 31 Décembre 2022 (la «Période de Catégorie J»).

Si une catégorie de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de Catégorie concernée, le rachat et l'annulation d'une telle catégorie de Parts Sociales peuvent être effectués pendant une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période de Catégorie (ou, le cas échéant, la date après la fin de la Nouvelle Période d'une autre catégorie qui précède immédiatement) et se terminer au plus tard un an après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le jour après la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Sociales non rachetée et non annulée lors de leur Période de Catégorie respective doit venir dans l'ordre de la catégorie A à la catégorie J (dans la mesure où elles n'ont pas été rachetées et annulées).

Pour dissiper tout doute, dans le cas où le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales Préférentielles prend place avant le dernier jour de sa Période de Catégorie respective (ou selon le cas, de la Nouvelle Période), la Période de Catégorie suivante (ou selon le cas, la Nouvelle Période) démarre le jour suivant le rachat et l'annulation de telles Parts Sociales Préférentielles et continue pour terminer le jour initialement défini dans les Statuts ci-dessus.

Au moment du rachat et de l'annulation de la totalité de la ou des catégorie(s) pertinente(s), la Valeur d'Annulation sera due et payable par la Société à ou aux Associé(s) au pro rata de ce qu'il(s) détiennent (nent) une telle ou de telles catégorie

(s). Pour dissiper tout doute, la Société peut s'acquitter de son obligation de paiement en numéraire, en nature ou par voie de compensation.

La Valeur d'Annulation Par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée.

Le Montant Total de l'Annulation à retenir, mentionné dans le paragraphe ci-dessus, sera un montant déterminé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance (tels que définis ci-dessous) à leur discrétion raisonnable et dans le meilleur intérêt social de la Société. Pour dissiper tout doute, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut choisir à son entière discrétion d'inclure ou d'exclure de la détermination du Montant de l'Annulation les réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles soit partiellement, soit en totalité.

Dans le cadre de ces Statuts, «Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés) augmenté par (i) toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et le montant de la réserve légale liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée mais réduit par (i) les pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en nombres positifs (ii) les sommes devant être placées dans la (les) réserve(s) conformément aux exigences posées par la Loi et les Statuts, chaque fois tel que présentés par les Comptes Intérimaires concernés (et pour éviter toute ambiguïté, sans double comptabilisation), (iii) tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts, et (iv) tout Droit aux Bénéfices tel que:

$$MD = (BN + B + RC) - (P + RL + OD + DB)$$

avec

MD = Montant Disponible.

BN = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

B = toutes réserves librement distribuables attachées aux Parts Sociales Préférentielles

RC = le montant de la réduction de capital et de la réserve légale de réduction liée à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles devant être annulée.

P = pertes (incluant les pertes reportées) exprimées en nombres positifs.

RL = toutes sommes devant être allouées à une (des) réserve(s) selon les exigences posées par la Loi ou les Statuts.

OD = tous dividendes auxquels le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires ont droit conformément aux Statuts.

DB = Droit aux Bénéfices

Le Montant Disponible doit être prévu dans les Comptes Intérimaires de la Période de Catégorie respective et doit être constatée par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société de bonne foi et en considération de la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

«Liquidités disponibles» signifient (i) tous les numéraires détenus par la Société (exception faite pour le numéraire sur les dépôts à terme avec une maturité résiduelle excédant six (6) mois), (ii) les instruments du marché monétaire facilement négociables, les obligations et billets et toutes créances comptabilisées qui, de l'opinion du Conseil de Gérance, seront payés à court-terme à la Société, moins toute créance ou autre dette de la Société payable dans moins de six (6) mois déterminée sur base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Catégorie pertinente (ou selon le cas, la Nouvelle Période) et (iii) tous les actifs tels que les Parts Sociales, les stocks ou titres d'un autre genre détenus par la Société.

- Le «Montant de l'Annulation» sera un montant n'excédant pas le Montant Disponible relatif à la Période de Catégorie pertinente (ou selon le cas, la Nouvelle Période) à condition qu'un tel Montant de l'Annulation ne soit jamais supérieur aux Liquidités Disponibles relatives à la Période de Catégorie pertinente (ou selon le cas, la Nouvelle Période).

- «Période de Catégories» signifie chacune des Période de Catégorie A, Période de Catégorie B, Période de Catégorie C, Période de Catégorie D, Période de Catégorie E, Période de Catégorie F, Période de Catégorie G, Période de Catégorie H, Période de Catégorie I et Période de Catégorie J.

- «Comptes Intérimaires» signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires.

- «Date Des Comptes Intérimaires» signifie une date qui doit être comprise entre trente (30) jours et dix (10) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales Préférentielles concernée.

- «Droit» signifie la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

- «Droit aux Bénéfices» signifie les dividendes alloués aux catégories de Parts Sociales Préférentielles.

6.2. Tout montant de la prime d'émission payé à la Société sur toute Part Sociale Préférentielle doit être alloué à un compte d'émission attaché à de telles Parts Sociales Préférentielles. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Cession de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement cessibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement cessibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Toute cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Title III. Gérance

Art. 8. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance", chacun étant alors désigné comme «Gérant»). Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société. Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 9. Pouvoirs.

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

9.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

9.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

9.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 10. Délégations.

10.1. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

10.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 11. Réunion du conseil de Gérance.

11.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

11.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire.

11.4. Des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

11.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés (i) par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (ii) par deux Gérants présents ou représentés à la réunion, ou (iii) par le président et le secrétaire

si nommés à la réunion du Conseil de Gérance ou (iv) par toute personne dont les pouvoirs ont été délégués par le Conseil de Gérance à cette réunion du Conseil de Gérance.

11.7. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

11.8. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique pourront être documentées par écrit.

Art. 12. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

13.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

13.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

13.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

13.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

13.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et l'assemblée peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 14. Majorités.

14.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

14.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 16. Profits - Réserves.

16.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

16.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée.

16.3 Les dividendes déclarés pourront être payés dans toute devise déterminée par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance et pourront être payés aux lieux et heures déterminés par le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance pourra déterminer le taux de change final applicable à la devise utilisée lors du paiement des dividendes. Un dividende déclaré mais non payé pendant une durée de cinq (5) ans ne pourra plus par la suite être réclamé par le détenteur de cette Part Sociale, sera perdu pour le détenteur de cette

Part Sociale, et devra retourner à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés et qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

Dans le cas d'une déclaration de dividendes, ces dividendes devront être alloués et payés de la manière suivante:

16.3.1. le(s) détenteur(s) des Parts Sociales Ordinaires auront droit à un dividende égal à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires;

16.3.2. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales A auront droit à un dividende égal à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales A;

16.3.3. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales B auront droit à un dividende égal à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales B;

16.3.4. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales C auront droit à un dividende égal à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales C;

16.3.5. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales D auront droit à un dividende égal à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales D;

16.3.6. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales E auront droit à un dividende égal à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales E;

16.3.7. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales F auront droit à un dividende égal à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales F;

16.3.8. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales G auront droit à un dividende égal à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales G;

16.3.9. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales H auront droit à un dividende égal à 0.55% de la valeur nominale des Parts Sociales H;

16.3.10. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales I auront droit à un dividende égal à 0.60% de la valeur nominale des Parts Sociales I;

16.3.11. le(s) détenteur(s) de Parts Sociales J auront droit à un dividende égal à 0.65% de la valeur nominale des Parts Sociales J;

16.3.12. le solde devra être alloué au(x) détenteur(s) de la catégorie de Parts Sociales pertinente conformément à la décision prise par l'assemblée générale des associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société..

17.3. En cas de dissolution de la Société, la dissolution et la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

17.4. Le surplus après paiement des charges, dettes dépenses qui résultent de la liquidation sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, la comparante déclare souscrire l'entièreté du capital comme suit:

EQT Infrastructure II GP B.V., agissant en qualité d'associé commandité (general partner) de EQT Infrastructure II Limited Partnership, prénommé,

- Douze mille cinq cents Parts Sociales	12.500 Parts Sociales Ordinaires
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales A	1.180 Parts Sociales A
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales B	1.180 Parts Sociales B
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales C	1.180 Parts Sociales C
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales D	1.180 Parts Sociales D
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales E	1.180 Parts Sociales E
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales F	1.180 Parts Sociales F
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales G	1.180 Parts Sociales G

- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales H	1.180 Parts Sociales H
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales I	1.180 Parts Sociales I
- Mille cent quatre-vingt Parts Sociales J	1.180 Parts Sociales J
TOTAL: Vingt-quatre mille trois cent Parts Sociales	24.300 Parts Sociales

Les douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales Ordinaires ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500), dont la preuve a été apportée.

Les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales A, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales B, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales C, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales D, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales E, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales F, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales G, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales H, les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales I et les mille cent quatre-vingt (1.180) Parts Sociales J, ensemble un montant de soixante-dix-huit Euros et cinquante Centimes (EUR 78,50) attribué à un compte de réserve spéciale nécessaire pour des fins d'arrondi, ont été entièrement libérés pour un montant total de onze mille huit cent soixante-dix-huit Euros et cinquante centimes Euros (EUR 11.878,50) par un apport en nature consistant en seize mille cent douze (16.112) actions d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, constituant la totalité (100%) des actions émises de STI Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée en vertu de la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 178,149. La preuve de l'apport en nature précité a été apportée par une déclaration of contribution of value en date du 15 octobre 2013 et consentie par STI Infrastructure S.à r.l., montrant aussi le taux de change applicable USD / EUR du 14 octobre 2013, étant de 1.3564 / 1, tel qu'établi par la Banque Centrale Européenne.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique de la Société représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
2. Les personnes suivantes ont été nommés en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - 2.1 M Stefan Holmér, né le 19 mars 1961, à Stockholm, Suède, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg;
 - 2.2 M Karl Heinz Horrer, né le 19 août 1966, à Munich, Allemagne, avec adresse professionnelle au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg; et
 - 2.3 M Jens Hoellermann, né le 26 juillet 1971, à Oberhausen, Allemagne, avec adresse professionnelle au 47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Pons, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13451.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013145768/811.

(130177930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.818.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of October.

before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred sixty-five million sixteen thousand five hundred dollars of the United States of America (USD 165,016,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 9145 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 10 October 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-), with registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary, dated du 14 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 18 December 2012, number 3049, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172818 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 21 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 23 July 2013, number 1763.

The Shareholder, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To convert, for accounting purposes, the subscribed capital of the Company from euro into dollars of the United States of America with effect as of 1 January 2013.

2. To reduce the Company's share capital by such amount required to have a share capital of one hundred sixty-two million five hundred sixteen thousand two hundred fifty dollars of the United States of America (USD 162,516,250.-) divided into one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred (125,012,500) shares, with a nominal value of one point thirty dollars of the United States of America (USD 1.30) per share, following such conversion, and to allocate the amount of such share capital reduction to the Company's share premium account.

3. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above mentioned conversion of currency of the issued capital of the Company, as well as the reduction of the Company's share capital.

4. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to convert for accounting purposes, the currency of the subscribed capital of the Company from euro into dollars of the United States of America with effect as of 1 January 2013.

As a consequence, the share capital of the Company amounting on 1 January 2013 to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) has been the equivalent in euro, on 1 January 2013 of sixteen thousand five hundred five dollars of the United States of America (USD 16,505.-) on the basis of the exchange rate EUR 1.- = USD 1.3204 as published by Bloomberg on 1 January 2013.

As a consequence, the share capital increase of the Company amounting to one hundred twenty five million (EUR 125,000,000.-) which has been performed on 28 January 2013 has been the equivalent in euro on the same date, of one hundred sixty-eight million two hundred thousand dollars of the United States of America (USD 168,200,000.-) on the basis of the exchange rate EUR 1.- = USD 1.3456 as published by Bloomberg on 28 January 2013 and the amount of the subscribed share capital of the Company following the share capital increase of 28 January 2013 has been the equivalent in euro of one hundred sixty-eight million two hundred sixteen thousand five hundred five dollars of the United States of America (USD 168,216,505.-).

The Shareholder further resolved to convert the share capital of the Company from euro into dollars of the United States of America at the exchange rate of EUR 1.- = USD 1.3520, being the relevant exchange rate published by Bloomberg on 10 October 2013, so as to convert the share capital from its current amount of one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 125,012,500.-) to one hundred sixty-nine million sixteen thousand nine hundred dollars of the United States of America (USD 169,016,900.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of six million five hundred thousand six hundred fifty dollars of the United States of America (USD 6,500,650.-) to an amount of one hundred sixty-two million five hundred sixteen thousand two hundred fifty dollars of the United States of America (USD 162,516,250.-), with a nominal value of one point thirty dollars of the United States of America (USD 1.30) per share and further resolved to allocate the amount of six million five hundred thousand six hundred fifty dollars of the United States of America (USD

6,500,650.-) resulting from the share capital reduction to the share premium account as provided for in article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Third resolution

In view of the above, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the first paragraph of article 6 shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at one hundred sixty-two million five hundred sixteen thousand two hundred fifty dollars of the United States of America (USD 162,516,250.-) divided into one hundred twenty-five million twelve thousand five hundred (125,012,500) shares with a nominal value of one point thirty dollars of the United States of America (USD 1.30) per share, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze octobre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Eaton Controls (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent soixante-cinq millions seize mille cinq cents dollars américains (USD 165.016.500,-), et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9145 (l' «Associé»),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée par l'Associé le 10 octobre 2013.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul associé de Eaton Technologies (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.12.500,-) avec siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3049 en date du 18 décembre 2012 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172818 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 juillet 2013 sous le numéro 1763.

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus reconnaissent être pleinement informé des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Conversion, pour des raisons comptables, du capital souscrit de la Société de l'euro au dollar américain avec effet au 1^{er} janvier 2013.

2 Réduction du capital social de la Société d'un montant nécessaire pour obtenir un capital social d'un montant de cent soixante-deux millions cinq cent seize mille deux cent cinquante de dollars américains (USD 162.516.250,-) divisé en cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents (125.012.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un virgule trente dollar américain (USD 1,30) par part sociale, après cette conversion, et l'allocation du montant de cette réduction du capital social au compte de prime d'émission de la Société.

3 Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la conversion de devise du capital souscrit mentionnée ci-dessus ainsi que de la réduction du capital social de la Société.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de convertir pour des raisons comptables, la devise du capital souscrit de la Société de l'euro au dollar américain avec effet au 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, le capital social de la Société, s'élevant au 1^{er} janvier 2013 à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) était l'équivalent en euro, au 1^{er} janvier 2013 à seize virgule cinq cent cinq euro (USD 16.505,-) dollars américains sur la base d'un taux de change EUR 1,- = USD 1,3204 tel que publié par Bloomberg, le 1^{er} janvier 2013.

En conséquence, l'augmentation du capital social de la Société, réalisée le 28 janvier 2013, et s'élevant à cent vingt-cinq millions d'euros (EUR 125.000.000,-) était l'équivalent en euro à cette date, à cent soixante-huit millions deux cent mille dollars américains (USD 168.200.000,-) sur la base d'un taux de change de EUR 1,- = USD 1,3456, tel que publié par Bloomberg, le 28 janvier 2013 et le montant du capital souscrit de la Société après l'augmentation du capital social du 28 janvier 2013 était l'équivalent en euro de cent soixante-huit millions deux cent seize mille cinq cent cinq dollars américains (USD 168.216.505,-).

L'Associé a ensuite décidé de convertir le capital social de la Société de l'euro en dollars américain sur la base d'un taux de change de EUR 1,- = USD 1,3520, le taux de change applicable publié par Bloomberg le 10 octobre 2013, afin de convertir son capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents euros (EUR 125.012.500,-) à cent soixante-neuf millions seize mille neuf cents dollars américains (USD 169.016.900,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent mille six cent cinquante dollars américains (USD 6.500.650,-) afin d'arriver à un montant de cent soixante-deux millions cinq cent seize mille deux cent cinquante de dollars américains (USD 162.516.250,-), avec une valeur nominale d'un virgule trente dollar américain (USD 1,30) par part sociale et a ensuite décidé de répartir le montant six millions cinq cent mille six cent cinquante dollars américains (USD 6.500.650,-) résultant de la réduction de capital social au compte de prime d'émission en application de l'article 5 des statuts de la Société.

Troisième résolution

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à cent soixante-deux millions cinq cent seize mille deux cent cinquante de dollars américains (USD 162.516.250,-) divisé en cent vingt-cinq millions douze mille cinq cents (125.012.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un virgule trente dollar américain (USD 1,30) par part sociale, toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 17 octobre 2013. REM/2013/1818. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146024/166.

(130178640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Société des Cadres EIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.693.

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Société des cadres EIS S.A." (ci-après "la Société"), avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 328 du 14 février 2006,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 111.693.

L'assemblée est présidée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui se désigne également comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yamina Benallal, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de soixante-deux mille quatre cent dix euros (62.410,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente-et-un mille deux cent dix euros (2.231.210,-EUR) représenté par deux cent vingt-trois mille cent vingt-et-une (223.121) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, à deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt euros (2.293.620,-EUR), par la création et l'émission de six mille deux cent quarante-et-un (6.241) actions nouvelles de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de un million six cent soixante-et-un mille quatre-vingt-dix-neuf euros (1.661.099,-EUR).

2.- Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

3.- Souscription et libération des cent six mille deux cent quarante-et-une (6.241) actions nouvellement créées.

4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 7 des statuts.

5.- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courriers du 13 août 2013 suivis par un premier avis publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations Numéro 1980 du 16 août 2013 ainsi que dans le Luxemburger Wort du même jour, puis par un deuxième avis publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations Numéro 2110 du 30 août 2013 ainsi que dans le Luxemburger Wort du même jour.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant cent vingt-deux mille quatre cent cinquante (122.450) actions sur cent soixante-quatorze mille neuf cent vingt-deux (174.922) actions ayant droit de vote, soit soixante-dix pourcent (70%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-deux mille quatre cent dix euros (62.410,-EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent trente-et-un mille deux cent dix euros (2.231.210,-EUR) représenté par deux cent vingt-trois mille cent vingt-et-une (223.121) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune, à deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt euros (2.293.620,-EUR), par la création et l'émission de six mille deux cent quarante-et-une (6.241) actions nouvelles de dix euros (10,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission globale de un million six cent soixante-et-un mille quatre-vingt-dix-neuf euros (1.661.099,-EUR).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide la suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre Monsieur Philippe OUDENOT, né le 16 novembre 1959 au Mans (France), demeurant au 24, avenue Aristide Briand F-60270 Gouvieux (France), à la souscription des six mille deux cent quarante-et-une (6.241) actions nouvelles.

Souscription et Libération

Les six mille deux cent quarante-et-une (6.241) actions nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par Monsieur Philippe OUDENOT, prénommé, moyennant apport en nature.

Description de l'apport

L'apport en nature consiste en trois mille sept cent soixante (3.760) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "OJACO S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 111.694, ayant un capital social de quatre millions cent cinquante-neuf mille cinq cent dix euros (4.159.510,-EUR), cet apport étant évalué à un million sept cent vingt-trois mille cinq cent neuf euros (1.723.509,-EUR).

Rapport d'évaluation

Cet apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement aux présentes en date du 16 septembre 2013 par Madame Someya QALAM de ARTEMIS AUDIT & ADVISORY, réviseur d'entreprises, ayant son domicile professionnel à 25A boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Ce rapport, établi conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, conclut comme suit:

«Conclusion

Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeure annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des statuts et des documents sociaux de "OJACO S.à r.l.", prénommée, attestant le nombre actuel de parts sociales et leur appartenance actuelle dans le chef de Monsieur Philippe OUDENOT, prénommé.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Philippe OUDENOT, associé de la société "OJACO S.à r.l."

et apporteur, déclare que:

- toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- ces parts sociales sont sous forme nominative;
- il est le seul ayant-droit de ces parts sociales et possède le pouvoir d'en disposer;
- il n'existe aucun droit de préemption ou autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes formalités ont été réalisées aux fins de transcrire les actions et de le rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité d'associé de la société «OJACO S.à r.l.», prénommée, à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Philippe OUDENOT, prénommé, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution:

Suite à l'augmentation de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 7 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7. (Alinéa premier).** Le capital social est fixé à deux millions deux cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt euros (2.293.620,-EUR), représenté par deux cent vingt-neuf mille trois cent soixante-deux (229.362) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux mille trois cent soixante-dix-huit euros (2.378,-EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à * heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G.NUCERA, Y.BENALLAL, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19/09/2013. Relation: LAC/2013/42565. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18/10/2013.

Référence de publication: 2013146340/114.

(130178846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Uros S,à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9053 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.235.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of September,
Before Us Maître Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- "Uros Oy.", a Finnish company, with registered office at Kirkkokatu 4 A 46, Oulu, Finland, registered with the Company and Trade Register of Helsinki under number 2403929-2;

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated September 12th, 2013;

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that it is the sole shareholder (hereafter referred to as the "Sole Shareholder") of Uros S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 171.235, incorporated by a deed of Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 31 August 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 October 2012, number 2443, page 117218 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Amendment of the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of the article 18 of the articles of association; and
3. Any other business.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to change the financial year of the Company to have it starting at the first day of January of each year and ending on the thirty-first day of December of the same year.

Exceptionally, the current financial year will start at the date of the formation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2013.

Second resolution

As a consequence, the Sole Shareholder DECIDES to amend article 18 (the "Financial year") as follows:

"The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year".

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment of articles has been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf septembre,

Par devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- «Uros Oy.», une société finlandaise, ayant son siège social à Kirkkokatu 4 A 46, Oulu, Finlande, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Helsinki sous le numéro 2403929-2;

dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte du comparant et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter qu'il est l'actionnaire unique (ci-après l'«Actionnaire Unique») de la société à responsabilité limitée Uros S.à r.l., ayant son siège social au 45, avenue J.F. Kennedy, L-9053 Ettelbruck, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.235, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 31 août 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 octobre 2012, numéro 2443, page 117218 (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 18 des statuts; et
3. Divers.

En conséquence, sur base de l'agenda ci-avant, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'exercice social de la Société qui commencera le premier jour de janvier de chaque année et se finira le trente et unième jour de décembre de la même année.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et unième jour de décembre 2013.

Deuxième résolution

En conséquence, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 18 (l'«Année sociale») comme suit:

«L'exercice social commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le trente et unième jour de décembre de la même année».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la modification des articles au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/44028. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145805/104.

(130177721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

TS Kemble S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.192.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TS KEMBLE L.P., a limited partnership, established and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 61 Aldwych, London, WC2B 4AE, United Kingdom and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number LP 011773,

here represented by Mr. Richard Fauvel, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 16, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "TS Kemble S.à r.l." (the Company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122192, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, dated December 7, 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 94, of February 1st, 2007, and whose bylaws have been last amended by a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, enacted on March 10, 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 888, of April 27, 2009.

- The Company's share capital is fixed at one million Euro (EUR 1.000.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,00) each.

- The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known third party liabilities of the Company have been settled or provisioned.

- The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares that it assumes all the responsibilities and debts of the Company.

- The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder at their net book value, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the Company's former registered office.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present dissolution are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the undersigned notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TS KEMBLE L.P., un Limited Partnership, établi et existant en vertu des lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 61 Aldwych, Londres, WC2B 4AE, Royaume-Uni et enregistré auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 011773,

ici représentée par Monsieur Richard Fauvel, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 16 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne vahtur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie en vertu du droit luxembourgeois sous la dénomination de «TS Kemble S.à r.l.» (la Société), constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122192, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 7 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 94, du 1^{er} février 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 10 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 888, du 27 avril 2009.

- Le capital social de la Société est fixé à un million Euro (EUR 1.000.000,00) représenté par en quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,00) chacune.

- Le comparant est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

- Par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que toutes les dettes tierces connues de la Société sont réglées ou provisionnées.

- Le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare assumer les responsabilités et les dettes de la Société.

- L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif à sa valeur nette comptable et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom et prénom, état et demeure, celle-ci a signée avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Fauvel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12912.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013146376/105.

(130178362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.340.

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of October,
Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership under number MC-71050,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number MC-70808,

represented by its general partner, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number MC-274461,

duly represented by Mrs. Feirouz Ben Harira, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 October 2013 in Potsdam.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of nine hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 985,164.-), having its registered office at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 177 340 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 May 2013, published on 4 July 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1596. The articles of incorporation of the Company have been amended on 27 June 2013 by a deed of the undersigned notary, published on 3 September 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2140.

The appearing party, representing the entire share capital, represented as stated above, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of nine hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 985,164.-), represented by eighty-nine thousand five hundred sixty (89,560) class A shares and eight hundred ninety-five thousand six hundred and four (895,604) class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each up to one million four hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 1,485,164.-), through the issue of forty-five thousand four hundred fifty-five (45,455) new class A shares and four hundred fifty-four thousand five hundred forty-five (454,545) new class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, represented as stated above, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of nine hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 985,164.-), represented by eighty-nine thousand five hundred sixty (89,560) class A shares and eight hundred ninety-five thousand six hundred and four (895,604) class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each up to one million four hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 1,485,164.-), through the issue of forty-five thousand four hundred fifty-five (45,455) new class A shares and four hundred fifty-four thousand five hundred forty-five (454,545) new class B shares having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

The forty-five thousand four hundred fifty-five (45,455) new class A shares and the four hundred fifty-four thousand five hundred forty-five (454,545) new class B shares have been subscribed by Capula European Special Situations SIF 1 L.P., aforementioned, at a total price of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-), entirely allocated to the share capital.

The forty-five thousand four hundred fifty-five (45,455) new class A shares and the four hundred fifty-four thousand five hundred forty-five (454,545) new class B shares have been fully paid up in cash by Capula European Special Situations SIF 1 L.P., aforementioned, and the total amount of five hundred thousand US Dollars (USD 500,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole member resolves to amend Article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one million four hundred eighty-five thousand one hundred sixty-four US Dollars (USD 1,485,164.-), consisting of:

- one hundred thirty-five thousand fifteen (135,015) class A shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class A Shares"); and

- one million three hundred fifty thousand one hundred forty-nine (1,350,149) class B shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) each (the "Class B Shares", and together with the Class A Shares, the "Shares").

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le sept octobre,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

A comparu:

Capula European Special Situations SIF 1 L.P., un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC71050,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) L.P, un exempted limited partnership, constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-70808,

représenté par son gérant commandité, Capula European Special Situations Fund (GP) Limited, une société à responsabilité limitée (limited company), constituée et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro MC-274461,

dûment représenté par Madame Feirouz Ben Harira, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 octobre 2013 à Potsdam.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de Capula ESS (SIF 1) Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée au capital social de neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre Dollars US (USD 985.164.-), ayant son siège social au 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177340 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1596 du 4 juillet 2013. Les statuts ont été modifiés le 27 juin 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2140 du 3 septembre 2013.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre Dollars US (USD 985.164.-) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante (89,560) parts sociales de catégorie A et huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre (895,604) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, au montant d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante quatre Dollars US (USD 1.485.164,-) par l'émission de quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (45,455) nouvelles

parts sociales de catégorie A et quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-cinq (454,545) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-quatre Dollars US (USD 985.164,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante (89.560) parts sociales de catégorie A et huit cent quatre-vingt-quinze mille six cent quatre (895.604) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune, au montant d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante quatre Dollars US (USD 1.485.164,-) par l'émission de quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (45.455) nouvelles parts sociales de catégorie A et quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-cinq (454.545) nouvelles parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Les quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (45.455) nouvelles parts sociales de catégorie A et les quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-cinq (454.545) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites par Capula European Special Situations SIF 1 L.P., susmentionné, pour un montant de cinq cent mille Dollars US (USD 500.000,-) intégralement alloué au capital social.

Les quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq (45.455) nouvelles parts sociales de catégorie A et les quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-cinq (454.545) nouvelles parts sociales de catégorie B ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par Capula European Special Situations SIF 1 L.P., susmentionné, et le montant total de cinq cent mille Dollars US (US 500.000,-) est à la disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital social d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante quatre Dollars US (USD 1.485.164,-) représenté par:

- cent trente-cinq mille quinze (135.015) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales A»); et par

- un million trois cent cinquante mille cent quarante-neuf (1.350.149) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales B» et ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales».)»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BEN HARIRA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. LAC/2013 /45936. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145979/156.

(130178844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Axa Alternative Participations III, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.198.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,
Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Nicolas GAUZÈS, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy, acting as special attorney in fact of AXA Alternative Participations III, SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1703 of 28 July 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.198 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

by virtue of the authority conferred on him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 recorded in a deed of the undersigned notary.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to abolish the German version of the articles of incorporation of the Company (the "First Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

II. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to fully restate the articles of incorporation of the Company (the "Second Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

III. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to appoint Mr. Marcus Thiel as Class A director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2016 (the "Third Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A. and was conditional upon the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

IV. That Mr Manuel HAUSER, Managing Director, acting in his capacity as attorney in fact of the Company, and according to the authority granted to him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 30 September 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the condition precedent to the First Resolution and the Second Resolution and the conditions precedent to the Third Resolution have been satisfied.

V. That as a consequence the abolishing of the German version of the articles of incorporation, the restatement of the articles of incorporation and the appointment of Mr. Marcus THIEL, have become effective.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: Nicolas GAUZÈS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013146510/53.

(130179435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

B&P Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 180.976.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le seize octobre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Van audenhove, indépendant, né le 7 mai 1965 à Renaix (Belgique), demeurant à B-7500 Tournai, 26, rue de la Justice;

2. Monsieur Benoît Defontaine, indépendant, né le 19 avril 1981 à Liège (Belgique), demeurant à B-4020 Jupille-sur-Meuse, 57, rue Auguste Ponson,

Lesquels comparants, présents, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «B&P Group».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Weiswampach.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet l'achat et la vente, au sens large, et plus particulièrement l'achat et la vente de solutions permettant de générer des économies d'énergies renouvelables.

La Société a également pour objet les prestations de tous conseils en relation avec l'activité commerciale ci-dessus.

La Société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

La Société pourra exercer des fonctions d'administrateur dans d'autres sociétés.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 9. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 10. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 11. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 13. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 14. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 16. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 17. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 18. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de mars à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 20. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 23. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 24. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 25. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 26. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés, déclarent souscrire intégralement les trois cent vingt (320) actions comme suit:

1) Monsieur Patrick Van audenhove, pré-qualifié, cent soixante actions	160
2) Monsieur Benoît Defontaine, pré-qualifié, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par les comparants par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, présents ou représentés, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Alexis Van audenhove, employé, né le 20 décembre 1990 à Renaix (Belgique), demeurant à B-1080 Bruxelles, Avenue de Birmingham 57a;
 - Monsieur Benoît Defontaine, indépendant le 19 avril 1981 à Liège (Belgique), demeurant à B-4020 Jupille sur Meuse, 57, rue Auguste Ponson, allée des Chanterelles;
 - Madame Anne-Françoise Moutschen, employée, née le 19 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4141 Louveigné, 67, rue des Fawes;

4. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins deux administrateurs.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Madame Rachel PLOM, salariée, née le 29 septembre 1988 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4800 Verviers, 124, rue Simon Lobet.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock

Dont acte, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. VAN AUDENHOVE, B. DEFONTAINE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12864. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146528/248.

(130179561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.205.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Me Nicolas GAUZÈS, attorney in law, residing professionally in Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy, acting as special attorney in fact of AXA Alternative Participations IV, SICAV-FIS, a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1704 of 28 July 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.205 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 20 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2278 of 13 September 2012.

by virtue of the authority conferred on him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 recorded in a deed of the undersigned notary.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to fully restate the articles of incorporation of the Company (the "First Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A.

II. That the resolution of the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013 to appoint Mr. Marcus Thiel as Class A director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2016 (the "Second Resolution") was conditional and effective upon the closing of the acquisition by Holding PE SAS of a majority of the shares in AXA Investment Managers Private Equity S.A. and was conditional upon the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

III. That Manuel HAUSER, Managing Director, acting in his capacity as attorney in fact of the Company, and according to the authority granted to him by the extraordinary general meeting of shareholders of the Company of 27 September 2013, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 30 September 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the condition precedent to the First Resolution and the conditions precedent to the Second Resolution have been satisfied.

IV. That as a consequence the restatement of the articles of incorporation and the appointment of Mr. Marcus THIEL have become effective.

147024

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English only.

Whereupon the present deed was drawn up in Junglinster by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: Nicolas GAUZÈS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013146511/50.

(130179439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Le Palais Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.802.

Auszug des Gesellschafterbeschlusses vom 22 Oktober 2013

Am 22 ten Oktober 2013 fasste die alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

1. Die Kündigung von Herrn Robert WURTH und Herrn Andreas SCHEIBLECKER als Geschäftsführer, mit Zeichnungsbefugnis A, mit sofortiger Wirkung anzunehmen.

2. Frau Tanja LADNER, geboren am 24 Juni 1979 in Mistelbach (Österreich), geschäftsansässig in 11-13, Hollandstraße, A-1020 Wien und Herr Florian PETROWSKY, geboren am 21 Mai 1967 in Wien (Österreich), geschäftsansässig in 11-13, Hollandstraße, A-1020 Wien als Geschäftsführer, mit Zeichnungsbefugnis A mit sofortiger Wirkung zu ernennen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30 Oktober 2013.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2013151901/19.

(130185935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Farton Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 49.229.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151764/10.

(130185459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Happy Mex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 65.186.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151822/10.

(130185711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.
